



Nuisance sonore venant d'une pièce rajoutée collée à notre mur

Par **DidierL**, le **23/04/2021** à **12:40**

Bonjour,

Nous habitons une maison et collée à notre mur (jusqu'à hauteur du 1er étage) se trouve une extension (cuisine) faite par d'anciens voisins. Nous n'avons jamais entendu aucun bruit pendant 15 ans. Mais les nouveaux voisins ont refait cette cuisine et depuis tous les bruits venant de cette cuisine résonnent dans notre mur jusqu'en haut, c'est devenu infernal.

Les voisins refusent les travaux, comme l'injection d'un isolant entre nos 2 murs (espace de 5 cm environ), même si nous sommes prêt à participer financièrement. Ils refusent également de faire une isolation de leur côté.

En désespoir de cause nous souhaiterions déménager mais les futurs acquéreurs ne risquent-ils pas de se retourner ensuite contre nous pour vice caché ?

Merci infiniment pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2021** à **07:34**

Bonjour,

NON puisque tous les actes notariés contiennent une clause de renonciation à tous recours de l'acheteur contre ses vendeurs, pour tout vice caché ou apparents.

Par **DidierL**, le **25/04/2021** à **11:24**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse.

Nous allons quand même essayer de lancer une procédure afin d'obtenir la réalisation de ces travaux d'isolation phonique. Mais s'il refuse d'obtempérer ou si cela prend trop longtemps nous serons contraints de déménager.

Merci encore.